

Procès-Verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022

Conseillers présents : Mesdames ANTON, DIMOND, GALIBERT, GROS, JEFFREDO, SUNE

Messieurs BEDNARSKI, BOUDOURESQUE, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, VANGEL

Conseiller absents : Monsieur Jean SIGE qui a donné pouvoir à Mme SUNE, Madame Morin qui a donné pouvoir à Mme GALIBERT, Madame PLANAT qui a donné pouvoir à Mme DIMOND.

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Approbation

Le PV du CM du 15 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Délibération 46-2022 : Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de voirie par le SIC: les travaux de voirie sont réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte (SIC), Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ». Le maire informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer ces travaux. Le remboursement peut se faire par fiscalisation ou par budgétisation. Le maire propose de demander au Syndicat Intercommunal de Cylindrage de réaliser un emprunt de 440 000 € afin de financer les travaux à venir, sur une durée de 15 ans, le remboursement de l'emprunt se faisant par fiscalisation

La délibération est prise à l'unanimité.

Délibération 47-2022 : Achat des parcelles A2565 et A2563

Les pieds du Portail Neuf appartenaient à 2 propriétaires privés. Le maire propose de racheter les 2 parcelles concernées. Un géomètre a créé 2 parcelles. La commune les rachète pour l'euro symbolique et les frais notariés sont à la charge des vendeurs.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 48_2022 : Lancement de la révision du PLU

Le maire expose les raisons pour lesquelles la révision du PLU (PLAN Local d'Urbanisme) est rendue nécessaire : le PLU actuel date de 2008 et ne tient donc pas compte des nouvelles règles portées par la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 notamment celles concernant la définition des zones agricoles ou à urbaniser et le respect de l'objectif de la zéro artificialisation nette. Il convient également de mettre le PLU en conformité avec les préconisations du SCOT de Carcassonne Agglo. Enfin le nouveau PLU doit prendre en compte la valorisation du patrimoine historique et paysager, en particulier dans les opérations de revitalisation du centre ancien. Le maire expose également l'ensemble des modalités de concertation qui seront mises en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Il confirme que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU est confiée à SOLIHA-Méditerranée, 30000 Nîmes. Le maire sollicite également la délégation pour signer toutes les pièces nécessaires concernant la révision du PLU et d'associer tout au long de la révision les personnes publiques désignées aux articles L132.7 L132.9 L132.10 du code de l'urbanisme et de consulter si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L 132.12 ET L132.13 du code de l'urbanisme.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 49-2022 : choix du fournisseur de photocopieurs

Le marché des photocopieurs arrive à son terme en juin 2023. 3 sociétés ont été contactées : BUREAUTIQUE SOLUTIONS, FAC SIMILE, DIGIT INNOVATION. Chacune a fait parvenir un devis. Après examen des réponses reçues, le maire propose de retenir la proposition de FAC SIMILE. Location sur 21 trimestres : 605.00€HT. Les coûts de copie : 0.00278 HT la page en N/B et 0.0278 HT la page en couleur.

La délibération est prise à l'unanimité.

Le maire demande à rajouter en séance à l'ordre du jour une délibération portant une convention de

servitude pour les jardins partagés. Le conseil unanime accepte ce rajout.

Délibération 50-2022 Convention de servitude de passage pour les jardins partagés

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un acte notarial de servitude pour le passage d'une canalisation souterraine concernant l'alimentation en eau des jardins partagés au lieu-dit, Rec du Cercle pour les parcelles : C1258, 92 et 95. Les parcelles concernées par cette servitude sont cadastrées C1419 et C1421 appartenant aux deux frères SARDA Jacques et Thierry. La constitution de servitude est consentie par les frères SARDA sans indemnité demandée à la commune. La commune prendra en charge les frais de l'acte notarié. Le maire demande à être autorisé à signer tous les documents relatifs à l'affaire et notamment l'acte notarié concernant le passage de la canalisation souterraine pour les parcelles C1419 et C1421.

La délibération est prise à l'unanimité

Discussions/ Informations

Point sur les travaux

Distribution des colis de Noël

RDV à le 17 décembre 8H45 à la salle des voûtes. Cette année 134 personnes, 58 couples, 4 personnes en maison de retraite et 4 sœurs du couvent sont concernées.

Projet Photovoltaïque

A l'ancienne décharge route de Jouarres, le trou des GORS qui n'est pas une terre arable pourrait nous donner l'opportunité d'installer du photovoltaïque. Un prestataire propose une location de 6000€ par an sur 30 ans pour 1 mégawatt. Un second propose 10 000€ par an pendant 22 ans pour un mégawatt. La commune poursuit son étude.

Distributeur de pizza

La commune a été contactée par un entrepreneur qui propose d'installer sous forme de kiosque automatique de 2 sur 2 mètres un distributeur de pizzas. C'est l'entreprise qui prend toute l'installation à sa charge et démonte tout si cela ne marche pas. Le conseil confirme qu'il est opportun d'examiner plus en détail cette proposition.

Tour de table

JB Bourdoursque : Chemin de la voie ferrée : il y a toujours des personnes qui déposent des déchets.

Mimi Sune : Rappel de l'agenda : Le 20 décembre il y a un Don du sang au foyer.

Noël d'ici et d'ailleurs le 27/12 à 17h30 au foyer par les sœurs du monastère d'AZILLE. Le concert sera suivi d'un moment convivial autour d'un vin chaud. Entrée gratuite.

31/12 Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par la MJC ; réservation jusqu'au 24/12 à la mairie, bar des artistes et Azille Accueil.

13 janvier 2023 : Cérémonie des vœux à partir de 18h30 au foyer municipal.

Karine Dimond : a contacté les jeunes qui nous aideront à distribuer les colis de Noël aux aînés. Elle souligne la qualité de la réfection de la promenade basse. A ce sujet, le maire confirme que le stationnement sur cette promenade qui vient d'être refaite pourrait être revu.

Géraldine Anton : est prête à travailler sur le marché des créateurs que la commune va organiser en 2023. RDV à prendre avec D. Jeffredo en janvier.

Joëlle Galibert : souhaite que nous puissions décorer les branches de sapin installées dans le village. Les conseillers municipaux sont invités à le faire. Elle demande s'il est prévu d'installer comme l'année dernière une aire de reprise de sapins pour les broyer. Le maire confirme que si le COVALDEM ne l'organise pas, la commune le prendra en charge.

D Jeffredo : le dernier numéro d'Azille Info sera distribué le 22/12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.